

219-43

RAPPORT

M

ARCHE ESPAGNOL

DES ASSURANCES

1991



CORPORACION **MAPFRE**

R. 12590
N. 11.300

1991 RAPPORT

MARCHE ESPAGNOL DES ASSURANCES



CORPORACION **MAPFRE**

Indice

	<u>Pág.</u>
Situation économique generale	
Année 1990	5
Caracteristiques principales du marché de l'assurance en 1990	8
Les caracteristiques les plus marquantes de l'année 1990	
par branches	14
Automobiles	14
Vie	14
Vol et Spoliation	15
Incendios	16
Mutirisques	16
Transports	17
Ingenierie	18
Caution	18
Credit	19
Accidents Personnels	20
Responsabilite Civile	20
Asistance en Voyage	21
Modificaciones legales ayant repercute sur l'assurance	21

Situation économique générale de l'année 1990

EN 1990 l'économie espagnole a présenté un bilan acceptable pour ce qui est de l'activité, de l'investissement et de l'emploi mais qui s'est inscrit dans un contexte de refroidissement et d'incertitude engendrée par la crise du Golfe qui, d'une façon ou d'une autre, a répercuté sur toutes les économies occidentales.

TABLEAU 1

Superficie (km ²)	505.000
Population totale	39.541.000
Population active	15.020.000

Le Produit Intérieur Brut (P.I.B.) a enregistré une croissance de 3,7%, supérieure aux prévisions du Gouvernement et de certains analystes qui avaient avancé une estimation de 2,5% seulement en raison de la Crise du Golfe, mais inférieure à celui de 1989 (5%) à cause de la politique de refroidissement menée par les autorités économiques.

Pour 1991, les prévisions situent la croissance du P.I.B. entre 2,5% et 3,1%, chiffres supérieurs aux estimations données pour l'ensemble des pays de l'OCDE (+ 2%).

TABLEAU 2

	1989	1990	1991 (E)
P.I.B. (billions de pts.)	45,021	50,087	54,501
Taux Δ P.I.B. %	5,0	3,7	2,9
Inflation %	6,9	6,5	6,4
Réserves (million US\$)	44,420	53,104	58,400

L'un des plus grands déséquilibres de l'économie espagnole au cours des dernières années a été la forte augmentation de la demande interne par rapport à la production. En 1990 la demande interne a progressé de 4,6% ce qui représente une réduction importante en comparaison avec le chiffre de 7,3% enregistré en 1989.

Pour 1991, les prévisions font apparaître une croissance de la demande interne voisine de 3,2%, ce qui représenterait une poursuite du redressement de ce déséquilibre.

Le ralentissement que l'économie espagnole a connu en 1990 a répercuté sur les investissements dont la croissance s'est vu réduite à 6,7% face aux 13,7% de l'année 1989. C'est le secteur industriel, avec une progression de 1,2% seulement, qui a été le plus touché par cette réduction. Le secteur de la construction a poursuivi son rythme de croissance élevé (+ 10,4%), avec cependant une baisse légère par rapport à celui de 1989 qui se chiffrait à 13,7%.

L'indice des prix à la consommation (I.P.C.) enregistre une augmentation de 6,5%, inférieure à celui de 1989 qui était de 6,9%. Ce résultat améliore le différentiel avec l'ensemble de la C.E.E., débouché d'environ 70% des exportations espagnoles.

Les prévisions pour 1991 situent l'I.P.C. entre 5,5% et 6,5%, c'est-à-dire, un chiffre légèrement inférieur à celui de 1990.

Le nombre total de touristes qui sont entrés en Espagne en 1990 a été de 52 millions. Les recettes pour ce poste ont représenté 1,8 billions de pesetas. Les Espagnols ont dépensé à ce titre 0,43 billions de pesetas, ce qui signifie une augmentation de 17% par rapport à 1989. La contribution nette du secteur touristique dans l'économie espagnole, entrées moins sorties, a été de 1,39 billions de pesetas, à savoir une diminution de 10,8% sur l'année précédente.

En 1990 les exportations ont progressé davantage que les importations, ce qui n'avait pas eu lieu depuis 1985, et le résultat s'est traduit par une amélioration de l'indice de couverture, lequel se situe à 63,3%.

D'après les données de la D.G. des Douanes les importations se sont élevées à 8,91 billions de pesetas, avec une progression de 5,4% par rapport à l'année précédente. Les exportations se sont chiffrées à 5,64 billions de pesetas, augmentant de 7,32% par rapport à 1989. Le cours élevé de la peseta ainsi que la demande interne de produits ne sont pas favorables à la croissance indispensable des exportations.

TABLEAU 3

	1988	1989	1990
Cours moyen US\$	116,62	118,53	102,02
Cours au 31.12 US\$	113,31	109,58	96,78
Cours moyen ECU	137,60	130,32	129,65

Le solde de la balance des capitaux à long terme a connu un repli de 9,5% par rapport à 1989 tout en continuant à enregistrer un accroissement des investissements étrangers (+ 1,4%). La raison en est dans l'augmentation des investissements espagnols à l'étranger qui, d'un solde de 188.500 millions de pesetas en 1989 sont passés à 323.200 millions de pesetas en 1990.

Les réserves de devises, grâce aux entrées de capitaux à court terme en nette progression, ont augmenté 8.686 millions de US\$, situant ainsi le solde final à 53.104 millions de US\$.

La croissance économique modérée de l'année 1990 a réussi à réduire le taux de chômage qui est passé de 16,8% en 1989 à 16,3% de la population active, chiffre encore bien supérieur à la moyenne de l'OCDE qui se situe à 6,2%.

La population active en 1990 étaient de 15.020.000 personnes (+ 200.400 par rapport à 1989), dont 12.578.800 occupaient un emploi (+ 320.500 par rapport à 1989) et 2.441.200 étaient sans emploi (—119.600 par rapport à 1989). Les prévisions pour 1991 indiquent que le taux de chômage se réduira à 15,8%.

TABLEAU 4

BOURSE DE MADRID	INDICE	1990
Ouverture	296,60	2 Janvier
Minimum	209,37	28 Septembre
Maximum	309,74	16 Juillet
Clôture	223,25	28 Décembre

A conséquence du ralentissement économique, la perception des impôts en 1990 a été inférieure de 3,4% à celle qui avait été inscrite au budget en raison des rentrées plus faibles au titre de la T.V.A. (—9,6%) et de l'Impôt sur les Sociétés (4,2%). En revanche, les recettes au titre de l'Impôt sur les Personnes Physiques se sont accrues de 5,7%.

Le déficit de l'Etat se chiffre à 1,17 billions de pesetas, c'est-à-dire, 2,3% du P.I.B. Le budget consolidé de l'Etat espagnol, pris dans son ensemble, pour l'année 1991 fait apparaître une augmentation des revenus de 9,9% par rapport à 1990, ce qui révèle une pression fiscale accrue.

Les dernières données connues sur le «Revenu par Tête» d'Habitant portent sur l'année 1987 et situe celui-ci à 824.694 pesetas. Les premières estimations correspondant à 1990 donnent un chiffre voisin de 1.141.900 pesetas à prix de marché, ce qui traduit de toute évidence une amélioration importante bien que distribuée de façon inégale sur l'ensemble du territoire national.

Caracteristiques principales du marché de l'assurance en 1990

D'APRES les données provisoires, au cours de l'exercice 1990, les primes et charges de l'Assurance Directe ont atteint le chiffre de 1.691.898 millions de pesetas, ce qui représente un accroissement de 12,8% par rapport à celui enregistré en 1989.

TABLEAU 5

TOTAL MARCHÉ

ANNEE	PRIMES + CHARGES	% SINISTRES	% FRAIS INTERNES	% FRAIS EXTERNES	% RESULTAT
88	1.672.035	59,3	11,0	10,0	19,7
89	1.500.391	85,6	14,7	14,0	-14,3
90	1.691.898	71,2	14,9	14,3	-0,4

Les primes et charges des branches NON-VIE, toujours d'après ces données provisoires, sont passées de 1.052.380 millions de pesetas en 1989 à 1.233.382 millions de pesetas, ce qui représente un accroissement de 17,2%.

TABLEAU 6

TOTAL MARCHÉ NON-VIE

ANNEE	PRIMES + CHARGES	% SINISTRES	% FRAIS INTERNES	% FRAIS EXTERNES	% RESULTAT
88	860.524	65,0	17,9	17,1	-0,0
89	1.052.380	71,8	17,5	16,6	-5,9
90	1.233.382	72,8	17,5	16,4	-6,8

Cet accroissement, inférieur à celui enregistré au cours de l'exercice précédent qui était de 22,3%, s'explique à travers les causes suivantes:

- Augmentation du parc automobile, aussi bien en nombre qu'en valeur assurée en raison de l'incidence plus forte de véhicules importés de la gamme moyenne-haute. Cette augmentation est compatible avec une chute des ventes intérieures, principalement au cours du second trimestre de l'année.
- Sensible accroissement des assurances Multirisque, qui arrivent en seconde position dans les ventes, derrière les assurances Automobiles, avec une progression de 19,8%. On observe toujours un ralentissement de l'accroissement des primes et risques.
- Les branches Caution et Crédit enregistrent une progression similaire à celle de l'année passée, de 30,5% et 26,2% respectivement, bien supérieure à celle de l'ensemble des branches NON-VIE. La branche Responsabilité Civile fait apparaître une augmentation importante de 25,4%, supérieure à celle de l'année précédente qui était de 13,5%.

- La branche Incendies (+3,6%) accuse le transfert des risques simples à la modalité Multirisques mais sa faible progression, compte tenu de la considérable augmentation des investissements industriels fixes au cours de ces dernières années, semble indiquer une chute des taux appliqués. La branche Transports est la seule qui enregistre une baisse des primes, pour la seconde année consécutive.

TABLEAU 7

PRIMES ET CHARGES EMISES

BRANCHES NON-VIE	PRIMES 1989	PRIMES 1990	% Δ 90/89
Automobiles	507.069	600.079	18,3
Dommages Divers	112.476	134.711	19,8
Santé	109.057	125.242	14,8
Accidents Personnels	68.148	76.950	12,9
Décès	55.948	65.310	16,7
Incendie	45.604	47.231	3,6
Transports	40.738	40.468	-0,7
Responsabilité Civile	27.218	34.137	25,4
Agricoles	14.435	19.536	35,3
Crédit	14.850	18.744	26,2
Ingénierie	12.454	14.850	19,2
Assistance-Voyages	9.679	11.075	14,4
Caution	7.707	10.057	30,5
Vol	7.842	8.424	7,4
Maladie	4.832	6.535	35,2
Perte de Bénéfices	3.388	4.933	45,6
Autres Branches	10.936	15.100	38,1
SOUS-TOTAL NON-VIE	1.052.380	1.233.382	17,2
BRANCHES VIE			
Vie Primes Périodiques	258.575	291.401	12,7
Vie Primes Uniques	189.436	167.116	-11,8
SOUS-TOTAL VIE	448.010	458.516	2,3
TOTAL MARCHÉ	1.500.391	1.691.898	12,8

(chiffres en millions de pesetas)

Les branches d'Assurances Générales (NON-VIE, NON-AUTOS) offrent un résultat équilibré mais l'ensemble des branches NON-VIE, c'est-à-dire, y compris la branche Automobiles, dégage un déficit produit par l'évolution négative des taux de sinistres dans cette dernière.

TABLEAU 8

BRANCHES I.A.R.D.

ANNEE	PRIMES + CHARGES	% SINISTRES	% FRAIS INTERNES	% FRAIS EXTERNES	% RESULTAT
1988	471.612	52,8	17,8	18,5	11,0
1989	545.311	62,6	18,6	18,6	0,3
1990	633.303	62,0	18,6	18,6	0,8

Dans la branche VIE il faut souligner l'accroissement de 12,7% enregistré dans la modalité d'Assurances à Prime périodique, inférieur de beaucoup à celui de l'année précédente qui était de 23,5%. La modalité des Assurances-Vie à Prime Unique accuse une baisse de 11,8% qui, bien qu'importante, n'est pas aussi sévère que celle de l'exercice précédent.

TABLEAU 9

VIE

ANNEE	PRIMES + CHARGES	% SINISTRES	% FRAIS INTERNES	% FRAIS EXTERNES	% RESULTAT
1988	311.511	53,3	3,6	2,5	40,6
1989	448.010	118,1	8,0	8,0	-34,0
1990	458.516	66,6	8,0	8,5	16,8

Dans son ensemble la branche VIE dégage un léger accroissement de 2,2% qui tendra à augmenter dès que la distorsion provoquée par la modalité des assurances à Prime Unique se sera résorbée.

On trouvera à la suite le classement des dix principaux groupes d'assurances opérant en Espagne, en précisant toutefois que ne figurent pas les données correspondant aux primes d'assurances souscrites par les sociétés d'épargne.

CUADRO 10

**LES 10 PREMIERS GROUPES D'ASSURANCES 1990
(PRIMES PRODUITES EN ESPAGNE)**

GROUPE/SOCIETES		PRIMES 1989	PRIMES 1990	% Δ 90/89
MAPFRE	(INDEPENDANT)			
M. Mutualidad				
M. Vida				
M. Seguros Generales y Cias. Filiales				
M. Caucion y Crédito				
M. Agropecuaria				
TOTAL		102.848	126.615	23,1
B.B.V.	(BANCAIRE)			
Euroseguros				
Aurora Polar				
TOTAL		160.930	126.469	-21,4
GROUPE VITALICIO	(BANCAIRE)			
Banco Vitalicio				
Nacional Hispanica				
TOTAL		84.646	85.276	0,7
UNION Y FENIX	(BANCAIRE)			
TOTAL		53.417	54.030	1,1
MUTUA MADRILEÑA	(INDEPENDANT)			
TOTAL		42.461	48.671	14,6
GROUPE ZURICH	(ETRANGER)			
Zurich				
Hispania				
Vita				
Caudal				
Unión Iberoamericana				
TOTAL		42.087	48.528	15,3
GROUPE WINTERTHUR	(ETRANGER)			
Winterthur				
Winterthur Vida				
Winterthur protección Juridica				
TOTAL		47.039	44.236	-6,0
LA ESTRELLA	(BANCAIRE)			
TOTAL		31.424	43.849	39,5
CATALANA OCCIDENTE	(INDEPENDANT)			
Catalana Occidente				
Prevision Nacional				
TOTAL		37.425	41.656	11,3
MUSINI	(I.N.I.)			
TOTAL		19.337	34.235	77,0

(chiffres en millions de pesetas)

Les tableaux 11 et 12, qui se répartissent en secteur VIE et secteur NON-VIE, analysent l'évolution enregistrée par les dix principaux groupes et font apparaître des changements importants. Des modifications substantielles continuent également à se

produire dans la structure des groupes, en raison des fusions bancaires et du positionnement de groupes étrangers, qui répercuteront sur le classement de 1991.

Il faut préciser que, s'agissant de données provisoires, on ne dispose pas des données 1990 de quelques entreprises de certains groupes.

TABLEAU 11

**CLASSEMENT DES GROUPES D'ASSURANCES DIRECTES VIE
(PRIMES PRODUITES EN ESPAGNE)**

GRUPE	1989	1990	% Δ
B. BILBAO-VIZCAYA			
Primes Périodiques	38.819	29.207	-24,8
Primes Uniques	106.999	79.345	-25,8
TOTAL PRIMES	145.818	108.552	-25,6
GRUPE VITALICIO			
Primes Périodiques	55.621	54.542	-1,9
Primes Uniques	1.466	614	-58,1
TOTAL PRIMES	57.087	55.156	-3,4
MAPFRE			
Primes Périodiques	20.632	25.250	22,4
Primes Uniques	9.928	10.023	1,0
TOTAL PRIMES	30.560	35.273	15,4
MUSINI			
Primes Périodiques	3.972	4.030	1,5
Primes Uniques	5.445	19.617	260,3
TOTAL PRIMES	9.417	23.647	151,1
LA ESTRELLA			
Primes Périodiques	5.197	5.384	3,6
Primes Uniques	6.966	17.457	150,6
TOTAL PRIMES	12.163	22.841	87,8
HERCULES HISPANO			
Primes Périodiques	787	1.138	44,6
Primes Uniques	91	11.740	12.801,1
TOTAL PRIMES	878	12.878	1.366,7
ASCAT VIDA			
Primes Périodiques	257	1.035	302,7
Primes Uniques	403	10.583	2.526,1
TOTAL PRIMES	660	11.618	1.660,3
GENESIS CENT			
Primes Périodiques	1.282	5.824	354,3
Primes Uniques	8.214	5.509	-32,9
TOTAL PRIMES	9.496	11.333	19,3
NAT. NEDERLANDEN			
Primes Périodiques	6.605	9.505	43,9
Primes Uniques	2.655	1.727	-35,0
TOTAL PRIMES	9.260	11.232	21,3
CATALANA OCCIDENTE			
Primes Périodiques	9.242	11.202	21,2
Primes Uniques	168	0	-100,0
TOTAL PRIMES	9.410	11.202	19,0

Sources: UNESPA: Statistiques d'Assurances et Prévision 1990 (mai 1990).

TABLEAU 12

**CLASSEMENT DES GROUPES D'ASSURANCES DIRECTES NON-VIE
(PRIMES PRODUITES EN ESPAGNE)**

GROUPE	1989	1990	% Δ
MAPFRE			
Primes Autos	47.830	65.534	37,0
Primes Divers	24.458	25.808	5,5
TOTAL	72.288	91.342	26,4
MUTUA MADRILEÑA			
Primes Autos	40.504	46.206	14,1
Primes Divers	1.347	1.340	-0,5
TOTAL	41.851	47.546	13,6
UNION Y FENIX			
Primes Autos	23.978	21.955	-8,4
Primes Divers	21.220	23.436	10,4
TOTAL	45.198	45.391	0,4
GROUPE ZURICH			
Primes Autos	20.897	22.594	8,1
Primes Divers	15.847	17.566	10,8
TOTAL	36.754	40.160	9,3
GROUPE WINTERTHUR			
Primes Autos	19.655	21.827	11,1
Primes Divers	11.827	14.523	22,8
TOTAL	31.482	36.350	15,5
GROUPE SCHWEIZ			
Primes Autos	16.815	23.274	38,4
Primes Divers	6.090	8.575	40,8
TOTAL	22.905	31.849	39,0
CATALANA OCCIDENTE			
Primes Autos	13.968	14.813	6,0
Primes Divers	14.047	15.641	11,3
TOTAL	28.015	30.454	8,7
GROUPE VITALICIO			
Primes Autos	14.062	14.278	1,5
Primes Divers	13.497	15.841	17,4
OTRAS	27.559	30.119	9,3
A.S.I.S.A.			
Primes Autos	0	0	0
Primes Divers	21.302	29.503	38,5
TOTAL	21.302	29.503	38,5
MULTINACIONAL ASEGURADORA			
Primes Autos	21.326	23.849	11,8
Primes Divers	734	2.849	288,1
TOTAL	22.060	26.698	21,0

Les caractéristiques les plus marquantes de l'année 1990 par branches

AUTOMOBILES

LES primes de la branche Autos se sont élevées en 1990 à 600.079 millions de pesetas, c'est-à-dire, une augmentation de 18,3% par rapport aux 507.069 millions de pesetas de l'année 1989.

Cette augmentation, moindre que celle de 1989, s'explique tout d'abord par les nouvelles incorporations au parc automobile, inférieures à celles enregistrées l'année précédente en raison de la chute sévère des ventes, et ensuite, en raison de l'augmentation des tarifs appliquée au milieu de l'année.

Pour 1991 il est prévu un accroissement des primes similaire étant donné que les mêmes circonstances persistent, aussi bien en ce qui concerne les ventes que la hausse des tarifs.

TABLEAU 13

AUTOMOBILES

ANNEE	PRIMES - CHARGES	% SINISTRES	% FRAIS INTERNES	% FRAIS EXTERNES	% RESULTAT
88	388.911	79,9	18,0	15,4	-13,3
89	507.069	81,7	16,4	14,5	-12,6
90	600.079	84,3	16,4	14,1	-14,8

Le taux de sinistres continue à croître (+22%) en 1990 plus rapidement que l'accroissement des primes bien qu'à un rythme inférieur à celui enregistré en 1989 par rapport à 1988 (+33%). Le résultat de la branche demeure préoccupant.

La tendance pour 1991 parle d'une réduction de la fréquence des sinistres, en raison de l'amélioration du réseau routier et de l'application de la nouvelle Loi sur la Sécurité Routière, et d'une hausse du coût moyen des indemnités aussi bien pour dommages matériels que personnels, même si chez ces derniers on constate une diminution quant à leur taux de croissance.

Dans la normalisation des coûts de sinistres pour dommages personnels l'O.M. du 5 Mars 1991, publiée au Journal Officiel du 11 Mars, qui établit le Système d'Estimation des Dommages personnels dans l'Assurance de Responsabilité Civile des Véhicules à Moteur, jouera un rôle important. Cette Ordonnance permettra de favoriser le paiement plus rapide des indemnités, moyennant des accords extra-judiciaires à l'amiable. Cette même Ordonnance devrait également donner lieu à la révision et à la mise à jour des réserves de sinistre.

VIE

Les primes émises dans la branche VIE se montent à 458.516 millions de pesetas, ce qui représente une légère augmentation de 2,3% par rapport à celles de 1989. Les

primes périodiques ont engrangé 291.401 millions de pesetas (+12,7%) et les primes uniques 167.116 millions de pesetas (—11,8%).

Après la presque totale disparition des opérations atypiques, des contrats d'assurance à versement unique avec des échéances à moyen et long terme ont continué d'être signés, car ils constituent une alternative d'investissement favorable.

TABLEAU 14

VIE

ANNEE	PRIMES - CHARGES	% SINISTRES	% FRAIS INTERNES	% FRAIS EXTERNES	% RESULTAT
88	811.511	53,3	3,6	2,5	40,6
89	448.010	118,1	8,0	8,0	-34,0
90	458.516	66,6	8,0	8,5	16,8

En ce qui concerne l'assurance-vie à prime périodique, la nouvelle production a été inférieure à celle qui était escomptée. Cela est dû au développement plus restreint souffert en 1990 par certaines sociétés liées à des réseaux bancaires, au refroidissement de l'économie espagnole et à la crise des attentes qui s'est produite au cours du second trimestre de l'année.

En 1990, il y a eu une confirmation de la demande croissante de produits d'épargne systématique en vue de la retraite combinée à des couvertures pour décès, formule que seules peuvent offrir les sociétés d'assurances.

Il se fait jour une nette augmentation de l'offre des assurances de maladies ou de santé, dans les modalités de remboursement des frais et de soins, qui exigeront une sélection rigoureuse étant donné les risques élevés de sinistres que comportent ces modalités dans d'autres produits.

Les plans de Pensions individuels se consolident comme un instrument d'épargne fiscale utilisé par un secteur à haut niveau de revenus, avec un âge supérieur à 50 ans et qui est distribué, essentiellement, par les réseaux bancaires. Les plans de Pensions d'Emploi ont connu une forte expansion en 1990 en raison de l'adaptation au nouveau système légal de ceux qui existaient déjà, mais leur avenir dépendra de la situation des entreprises et de la négociation des Conventions Collectives.

VOL ET SPOLIATION

Les primes émises en 1990 correspondant à cette branche se sont chiffrées à 8.424 millions de pesetas, ce qui représente un accroissement de 7,4% par rapport à 1989.

La crête du déséquilibre technique (—31,5%) atteinte en 1984, a amorcé un cycle de redressement qui s'est poursuivi en 1990. La forte conscience du marché, qui s'est traduite en une rigoureuse application des tarifs et des conditions de souscription, permet d'espérer un résultat positif en 1991 également.

TABLEAU 15

VOL

ANNEE	PRIMES + CHARGES	% SINISTRES	% FRAIS INTERNES	% FRAIS EXTERNES	% RESULTAT
88	7.796	47,6	18,7	16,0	17,7
89	7.842	37,1	19,4	15,7	27,8
90	8.424	45,2	19,4	17,8	17,5

INCENDIES

La branche Incendies enregistre une croissance modérée de 3,6% par rapport à 1989. Le volume de primes émises atteint, en 1990, le chiffre de 47.231 millions de pesetas face aux 45.604 millions de pesetas de 1989.

Comme on pouvait s'y attendre dans une branche aussi cyclique que celle-ci, l'année 1990 se solde par un déficit technique marqué (—21,1%), qui n'empêchera pas que les conditions de souscription observées en 1991 se dégradent encore davantage, et deviennent pratiquement insoutenables.

TABLEAU 16

INCENDIES

ANNEE	PRIMES + CHARGES	% SINISTRES	% FRAIS INTERNES	% FRAIS EXTERNES	% RESULTAT
88	45.136	38,3	19,2	21,0	21,5
89	45.604	70,2	20,9	21,5	—12,6
90	47.231	78,7	20,9	21,5	—21,1

Une fois encore la Compañía Española de Tabacos en Rama a subi un incendie d'une ampleur considérable (500 millions de pesetas), qui, cependant, a été largement dépassé par d'autres sinistres qui ont affecté des firmes comme ENFERSA (700 millions de pesetas), COOPERATIVA INDUSTRIAL DE BODEGAS (1.000 millions de pesetas), FIMSA (3.000 millions de pesetas) et PANRICO (6.000 millions de pesetas).

MULTIRISQUES

Les primes de Dommages Divers ont connu une progression importante en 1990 et ont atteint 134.711 millions de pesetas. Cette augmentation représente un accroissement de 18,8% par rapport à l'année précédente.

La branche Multirisques fait apparaître une amélioration de ses ratios de sinistres réalisés en 1990 en comparaison avec 1989, bien que légère, ce qui fait que le résultat positif soit quelque peu précaire.

TABLEAU 17

MULTIRISQUES

ANNEE	PRIMES - CHARGES	% SINISTRES	% FRAIS INTERNES	% FRAIS EXTERNES	% RESULTAT
88	90.563	49,6	19,2	24,8	6,4
89	112.476	57,8	18,8	25,2	-1,8
90	134.711	55,2	18,8	25,1	0,9

Il ne faut pas oublier les déséquilibres internes de la branche causés par les différents secteurs qui la composent et qui contraignent à prendre des mesures dans ceux qui font apparaître de mauvais résultats (Copropriétés et Commerces).

En 1989, l'accroissement de la fréquence des sinistres s'est confirmée et en 1990, c'est le ralentissement de la progression des primes qui se fait jour, avec une croissance de 19,8% face au 24,2% en 1989.

TRANSPORTS

La branche des Transports a atteint en 1990 un volume de primes de 40.468 millions de pesetas ce qui représente une diminution de 0,7% par rapport aux primes de 1989.

Le taux des sinistres se situe à 70,5%, un taux inférieur à celui enregistré en 1989 qui était de 75,8%, mais suffisamment élevé pour faire apparaître de nouveau un résultat négatif de 2,5%.

TABLEAU 18

TRANSPORTS

ANNEE	PRIMES - CHARGES	% SINISTRES	% FRAIS INTERNES	% FRAIS EXTERNES	% RESULTAT
88	37.459	53,1	16,4	14,4	1,0
89	40.738	75,8	17,1	14,6	-7,6
90	40.468	70,5	17,1	14,9	-2,5

Le secteur des Corps continue à souffrir une baisse des taux due à la forte concurrence provoquée par la prise de positions sur le marché espagnol de compagnies multinationales et par l'action des brokers. Cette situation est aggravée par la disparition de l'accord CASMER.

Pour 1991, on entrevoit un effort de contention de la chute des taux et des franchises, comme cela a déjà eu lieu sur d'autres marchés en 1990, bien que dans des cas concrets la baisse se poursuive.

Le secteur des marchandises offre les mêmes circonstances que celui des corps ce qui, joint aux signes de repli du trafic au cours du second semestre de 1990, rend fort difficile de parvenir à un équilibre minime.

INGENIERIE

La branche Ingénierie a enregistré en 1990 un volume de primes de 14.850 millions de pesetas, ce qui se traduit en un accroissement de 19,2% par rapport à l'année précédente.

Sur le chiffre global de primes indiqué, 40% environ correspond à la Construction et au Montage et 60% aux Equipements Electroniques et à la Machinerie. Chez cette dernière, il faut souligner le volume des primes qu'engendrent les opérations de Crédit-Bail.

TABLEAU 19

INGENIERIE

ANNEE	PRIMES CHARGES	% SINISTRES	% FRAIS INTERNES	% FRAIS EXTERNES	% RESULTAT
88	10.463	42,3	18,7	14,8	24,2
89	12.454	57,9	19,8	15,1	7,3
90	14.850	51,0	19,8	15,3	14,0

Malgré la croissance enregistrée, les taux persistent dans leur tendance à la baisse et les conditions contractuelles continuent à se dégrader avec l'inclusion de nouvelles et plus amples couvertures.

Ceci étant, le résultat est, une fois de plus, positif en raison, entre autres, de l'absence de sinistres catastrophiques. Il ne faut pas oublier que la Loi 21/90, du 19 décembre, règlementant les fonctions du Consortium de Compensation des Assurances laisse toujours en dehors de sa couverture les branches de la Construction et du Montage.

CAUTION

La Caution a connu un accroissement considérable en 1990, essentiellement dû à l'augmentation de l'investissement public, atteignant un volume de primes de 10.057 millions de pesetas, supérieur de 30,5% à celui de l'année précédente.

CUADRO 20

CAUTION

ANNEE	PRIMES CHARGES	% SINISTRES	% FRAIS INTERNES	% FRAIS EXTERNES	% RESULTAT
88	5.866	31,3	25,9	7,7	35,1
89	7.707	35,2	26,6	7,1	31,1
90	10.057	28,7	26,6	6,4	38,2

Le pourcentage de sinistres s'est situé à un niveau légèrement inférieur à celui enregistré en 1989, ce qui fait que le résultat est également positif en 1990.

Par contre, 1991 peut se solder par un résultat moins favorable en raison de la diminution prévisible des travaux publics, de la nette atonie du marché immobilier, qui répercutera sur les polices de Cautionnement de Paiements en Acompte, et la réduction de la souscription des cautions pour insolvabilité des prestataires.

CREDIT

La tendance à la hausse s'est poursuivie dans cette branche, avec un volume de primes qui a atteint 18.744 millions de pesetas, et qui représente une augmentation de 26,2% par rapport à 1989.

Cet accroissement est le reflet du refroidissement général de l'économie espagnole, qui provoque un risque supérieur de paiements non exécutés et une plus grande demande de l'assurance.

TABLEAU 21

CREDIT

ANNEE	PRIMES + CHARGES	% SINISTRES	% FRAIS INTERNES	% FRAIS EXTERNES	% RESULTAT
88	11.948	61,1	34,2	6,3	-1,6
89	14.850	69,0	32,5	6,6	-8,1
90	18.744	78,1	32,5	6,7	-17,2

La hausse des taux appliqués et une plus grande rigueur dans la politique de sélection n'ont pas été suffisantes pour freiner la forte dégradation des résultats (-17,2%) produite par l'accroissement des sinistres par rapport à l'année précédente (+42,8).

Les données concernant la situation économique de 1991 permettent d'augurer une stabilisation et une amélioration des résultats de cette branche ainsi qu'une croissance soutenue du volume des primes.

Par ailleurs, l'année 1990 a été marquée par l'apparition de l'Assurance du Crédit à l'Exportation dans le secteur privé. On espère que l'Administration et les companies opérant dans ce domaine créeront le cadre adéquant pour le développement de ce type de couvertures.

En 1990, les primes correspondant à cette modalité ont été de l'ordre de 2.200 millions et pour 1991 on peut espérer une croissance voisine de 30%. Le taux de sinistres correspondant à 1990 se situe au niveau de 38% et on enregistre une tendance à la hausse pour 1991.

ACCIDENTS PERSONNELS

Les primes de la branche Accidents Personnels ont atteint en 1990 le chiffre de 76.950 millions de pesetas, ce qui représente une progression de 12,9% par rapport à 1989.

TABLEAU 22

ACCIDENTS PERSONNELS

ANNEE	PRIMES + CHARGES	% SINISTRES	% FRAIS INTERNES	% FRAIS EXTERNES	% RESULTAT
88	59.766	36,7	19,6	23,5	20,2
89	68.148	37,4	19,5	23,0	20,0
90	76.950	42,3	19,5	22,9	15,3

Une partie de cette croissance est à mettre sur le compte de l'inclusion progressive des primes correspondant à l'Assurance Obligatoire des Voyageurs, canalisées auparavant vers la Consortium de Compensation des Assurances, lequel a été privatisé par le R.D. 1.575/89 du 22 décembre 1989. Le rythme de croissance le plus élevé appartient aux assurances collectives (+15%).

Les résultats de cette branche sont toujours favorables bien que l'on détecte une progression de 5 points dans le taux des sinistres par rapport à 1989.

RESPONSABILITE CIVILE

La branche Responsabilité Civile a engrangé un montant de primes de 34.137 millions de pesetas, ce qui représente une augmentation remarquable de 25,4% par rapport à l'année précédente.

Si l'on en croit les données provisoires, le taux de sinistres passe d'un chiffre préoccupant de 65,2% à un taux insoutenable de 82,1%, se soldant par un résultat de -19,9%.

TABLEAU 23

RESPONSABILITE CIVILE

ANNEE	PRIMES + CHARGES	% SINISTRES	% FRAIS INTERNES	% FRAIS EXTERNES	% RESULTAT
88	23.539	60,7	18,2	19,2	1,9
89	27.218	65,2	18,4	19,2	-2,8
90	34.137	82,1	18,4	19,3	-19,9

Ces mauvais résultats sont le reflet, d'une part, d'un processus de changement social accéléré qui donne lieu à des attitudes plus exigeantes de la part des assurés et, de l'autre, d'une justice moins conservatrice en ce qui concerne l'appréciation des responsabilités.

La conséquence est une augmentation des montants des indemnités, aggravés par les majorations légales en cas de retard dans leur liquidation, ainsi que par la révision et la mise à jour nécessaires des sinistres en cours de procédure.

Le nouveau régime de responsabilités exigé aux Administrateurs et aux Dirigeants par la Loi sur les Sociétés Anonymes est en train de générer une croissance soudaine de cette modalité.

Les compagnies d'assurances espagnoles mettent en question la couverture illimitée de l'assurance obligatoire de Responsabilité Civile qui est exigée aux entreprises de transport terrestre.

ASISTANCE EN VOYAGE

En 1990, la branche Assistance en Voyage a connu un accroissement de 14,4% par rapport à 1989, le montant des primes s'élevant à 11.075 millions de pesetas.

L'évolution de cette branche s'oriente vers la stabilisation en ce qui concerne le rythme de croissance, en accord avec celui d'autres branches, après avoir surmonté la phase d'implantation. L'année 1990 a marqué l'entrée sur le marché de plusieurs compagnies spécialisées qui s'efforcent de se faire une place en offrant de nouvelles couvertures destinées à des secteurs concrets de la population.

TABLEAU 24

ASSISTANCE EN VOYAGE

ANNEE	PRIMES CHARGES	% SINISTRES	% FRAIS INTERNES	% FRAIS EXTERNES	% RESULTAT
88	7.019	28,6	20,6	16,5	34,3
89	9.679	35,9	22,6	17,1	24,4
90	11.075	29,4	22,6	16,7	31,3

Le taux de sinistres de 1990 s'est situé à 29,4% et la tendance pour 1991 maintient un ratio proche de 35% sur un volume de primes qui, d'après les estimations, croîtra de 17%.

MODIFICATIONS LEGALES AYANT REPERCUTE SUR L'ASSURANCE

Le processus d'adaptation du système juridique espagnol aux Directives Communautaires ont eu une répercussion sensible sur le marché des assurances au cours de l'année 1990.

L'entrée en vigueur de la Loi 21/90, du 19 de décembre, sur la libre prestation de services dans le domaine des assurances Non-Vie, implique que les compagnies d'assurances domiciliées dans un autre état membre de la Communauté pourront

concerter des opérations d'assurance directe sur certaines catégories de risques situés en Espagne, sans avoir besoin de maintenir un établissement permanent. Cette même Loi règle l'assurance de Défense Juridique et dote le Consortium de Compensation des Assurances d'un nouveau Statut légal.

Dans le cadre interne, il faut souligner la publication du Décret-Loi Royal 339/90, publié le 2 mars, qui contient le texte articulé de la Loi de Bases sur le Trafic, la Circulation de Véhicules à Moteur et la Sécurité Routière, qui tend à favoriser une plus grande sécurité dans la circulation des véhicules et la prévention des accidents.

La Loi 4/90 des Finances de l'Etat a interdit aux Caisses d'Epargne de concéder de nouvelles opérations en qualité d'assureurs et de modifier les contrats en vigueur si cela implique la prorogation de leur durée ou un accroissement de couverture. Elles ont été autorisées à liquider les dites opérations ou à céder leur portefeuille à des compagnies d'assurances.

Cette même Loi maintient la taxe de 4% sur les rendements des opérations de réassurance obtenues par des compagnies de réassurances non communautaires et ayant leur siège dans des pays avec lesquels l'Espagne n'a pas signé de traité pour éviter la double imposition, bien qu'elle précise que la base de calcul sera la différence entre les primes cédées et les commissions et indemnités perçues.

Le Décret Royal 338/90 établit l'obligation de communiquer, justifier et faire figurer sur la police le Numéro d'Identification Fiscale pour toute personne ou société qui réaliserait des opérations d'assurances avec des sociétés d'assurances ayant un établissement permanent en Espagne.

Le Décret Royal 1.042/90 établit l'obligation pour les Sociétés d'assurances de fournir à l'Administration des Impôts les renseignements concernant les primes perçues, ainsi que les indemnités et prestations acquittées à conséquence des contrats d'assurances.